

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 30 MAI 2024

Membres : 21

Présents : 16

Votants : 19

Date convocation : 23 mai 2024

Date affichage : 23 mai 2024

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Rocquancourt, jeudi 30 mai 2024 à 19h, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Etaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, ROBERT Franck, VIVIEN Béatrice, MAUNOURY Stéphane, LEBRETON Magalie, TANI Yolande, ANTOINE Jean-Jacques, CHESNEL Michelle, JACQUES Sylvie, BODIN Éric, DESBONNES Chantal, VILLAIN Frédéric, DEGRENNE Fabrice, HUBERT Romain,

Absents excusés : CARDON Vincent (pouvoir à Yolande Tani), HAY Xavier (pouvoir à Jézabel Sueur), DORE Myriam, (pouvoir à Béatrice Vivien), BIRGUL Hacer.

Absents : BOURSIN Thomas.

Secrétaire de séance : Fabrice DEGRENNE

Le PV du compte rendu précédent est approuvé.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Délibération pour les zones ENR

PRÉSENTATION DU PROJET BATTERIE PAR L'ENTREPRISE DERICHEBOURG

Par Thomas Derichebourg, Thomas Aubin, Vincent Pagny, Gaylord Renard des services techniques.

Le projet concerne le recyclage des batteries. L'activité est présente sur le site de Rocquancourt depuis 2009.

Actuellement les batteries sont valorisées à 96 %. Les 3 % restant sont éliminés et sortis du site sous forme de déchets aux recycleurs finaux.

Le projet est de recycler ces 3% restants en lingot de plomb sur le site. Ce process est déjà en place sur l'Espagne par l'entreprise Derichebourg.

Ce projet permettra la création de 45 emplois en phase 1 et 80 emplois à terme.

Cela va nécessiter une extension de 3000 m².de l'actuel bâtiment, afin de créer un process en ligne et éviter que des déchets sortent du bâtiment. Le bâtiment sera entièrement fermé.

La Dreal et l'ARS suivent le projet.

L'arrêté préfectoral de 2010 sera remis à jour avec les différents avenants existants, ainsi que toutes les études déjà réalisées (étude faune/flore, étude environnementale et risques sanitaires).

L'enquête publique est prévue fin 2024 et l'autorisation d'exploiter pourrait être délivrée en juin 2025.

Une mise en service de la phase 1 est prévue en novembre 2026 et en juin 2028 commande de la phase 2

COMMUNICATIONS DU MAIRE

► Rappel : les élections européennes se dérouleront le 9 juin 2024 de 8h à 18h. les convocations pour les bureaux de vote ont été transmises.

► La RN 158 sera fermée du 10 au 21 juin, du 24 au 28 juin et du 1^{er} juillet au 12 juillet de 20h à 6h. Les informations sont diffusées sur site et l'appli.

► Inauguration du Memoriel Goodwood : la voie parallèle sera fermée le 7 juin de 8h jusqu' à la fin de la manifestation. L'inauguration sera filmée par un drone.

► Le projet graff a été réalisé par les jeunes du local ado sur le Mur HF pendant les vacances d'avril et le rendu est réussi.

► Céline Carlat suite à un déménagement hors commune, a transmis sa démission du conseil municipal.

► Annulation du voyage à Paris du 15 juin prochain pour manque de participants.

► Suite à la fermeture de l'ancienne aire de covoiturage et par mesure de sécurité pour la montée et descente des enfants, la Région a décidé de supprimer cet arrêt à compter de juillet. Les familles seront informées par courrier par les services de la Région. Une demande de changement de l'arrêt de bus « Lorguichon » sera faite : proposition de le déplacer sur l'espace en face entrée Derichebourg (face à l'arrêt Twisto flex) pour plus de sécurité pour s'y rendre et attendre (voie verte). Cependant, cette demande, pour être acceptée, devra respecter différents critères établis par la direction des transports de la Région, dont notamment : au moins 3 enfants doivent emprunter l'arrêt, pas d'arrêt à 1.5 km, et sans incidence sur le temps de transport.

En cas de refus par rapport à un critère, une nouvelle demande peut être réalisée chaque année.

► Rappel : présentation par la gendarmerie du dispositif « participation citoyenne » à l'annexe de la bibliothèque le 19 juin à 18h pour les élus et 18h30 pour les habitants.

► Travaux SDEC = coupure les vendredis 5 et 12 juillet de 9h à 11h rue du château d'eau. Les personnes concernées seront informées par un courrier communal.

► Augmentation du coût du service de la fourrière animale en raison du nombre croissants d'animaux abandonnés.

SUBVENTION POUR LE CLUB DE FOOTBALL DE ROCQUANCOURT

Madame la maire donne lecture du courrier reçu de la part du bureau du club de football de Rocquancourt. Ce dernier demande une subvention exceptionnelle pour notamment pouvoir payer les licences 2024-2025 avant le 15 juin 2024. Un état des comptes du club est fourni en annexe du courrier. La demande de subvention s'élève à 1500 €.

Madame Bouchard propose d'accepter leur demande, comme une avance de trésorerie sur la subvention de l'année prochaine et sous réserve de présentation de budget prévisionnel et comptes de l'association pour l'année 2025.

Monsieur Hubert demande certaines garanties, notamment un bureau sérieux sur le suivi des dépenses et un état des comptes fourni en mairie.

Monsieur Maunoury se demande si la situation ne se reproduira pas l'année prochaine. Il demande qu'un état des comptes soit fait en octobre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 19 voix pour, d'accorder au club de football de Rocquancourt, une subvention exceptionnelle de 1500 €. Cette subvention ne sera versée qu'après la mise en place d'un nouveau bureau de l'association lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 31 mai 2024.

SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE AU SÉNAT

Madame la maire donne lecture du mail reçu par la directrice de l'école, demandant une subvention exceptionnelle concernant le coût du transport pour une visite du Sénat.

Le coût est de 823.20 € pour le bus ce à quoi s'ajoute le coût des tickets de métro.

La commune alloue un budget transport de 5000 € par an à l'école, plus une subvention à la coopérative de l'école de 2800 € et un budget fonctionnement pour les fournitures de 8800 € pour 7 classes.

De plus, la commune a déjà été sollicitée depuis mai pour deux transports pour une somme totale de 1500€.

Le conseil municipal regrette le manque d'anticipation et de concertation en amont avec les services de la mairie.

De plus, les élus ont fait part de la nécessité de présenter un programme ainsi qu'un budget prévisionnel de transport pour l'année à venir rapidement après la rentrée de septembre, afin d'anticiper les éventuelles futures demandes de subvention.

Monsieur Hubert estime que le cadre du budget transport doit être respecté. Il n'est pas normal que des demandes exceptionnelles soient constamment faites. Un programme de sorties pour l'année doit être établi par les enseignants. De plus, il considère normal de demander une participation aux parents. En cas de problème financier, le CCAS peut venir en aide aux familles.

Monsieur Maunoury trouve dommage de ne pas participer à une sortie au Sénat car cela peut renvoyer une mauvaise image de la commune. Ça n'est pas la sortie qui est remise en cause mais l'enchaînement de demandes sans vision globale des besoins qui interpelle.

Pour ces raisons, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix contre, 5 abstentions et 6 voix pour, décide de ne pas participer au coût du transport scolaire pour la sortie au Sénat.

PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE FSL

La loi du 13 août 2004 a confié la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) aux Départements. Ce fonds intervient non seulement pour accorder des aides (prêts ou subventions) à des personnes en difficulté, pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement, mais aussi pour assurer un accompagnement social lié au logement.

En 2023, 1166 personnes ont pu bénéficier d'une aide, représentant une dépense totale de 776 405 €. Par ailleurs, 1 587 991 € ont été dépensés au titre de l'accompagnement social, dont 826 958 € afin de favoriser différents dispositifs d'intermédiation locative sur l'ensemble du Calvados.

Ce fonds est principalement abondé par les contributions du Département, mais les communes ou bailleurs sociaux peuvent également y contribuer.

76 communes du Calvados contribuent au FSL pour un montant de 63 994 €. Le département contribue à hauteur de 1 400 000 €.

Les communes ont la possibilité d'apporter leur contribution financière soit par nombre d'habitants (0.17 €/hab), soit par nombre de logements sociaux (2.85€/logement).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 19 voix pour d'attribuer une subvention au FSL de 0.17€ par habitants, 1740 habitants x 0.17 € soit 295.80 €.

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Madame la Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une concertation du public a été effectuée le 15 avril 2024 selon les modalités suivantes : mise à disposition d'un registre au public. Le bilan de cette consultation est le suivant : 2 participants et une seule

observation, avec une mise en évidence sur une mise en place d'une sobriété énergétique, une inquiétude d'un projet éolien à proximité de la commune déléguée de Rocquancourt, insistant sur la diminution des émissions de CO2

Les zones d'accélération concernées sont les suivantes :

Solaire photovoltaïque en toiture

La commune de Castine-en-Plaine propose de « zoner » l'intégralité de la commune, pour montrer sa volonté de permettre le développement de la production d'énergie photovoltaïque en toiture. Cela ne présage cependant en rien de la faisabilité technique des projets, ni n'engage l'ABF (commune déléguée de Hubert-Folie) à autoriser systématiquement l'installation de panneaux solaires en toiture lorsque son avis est requis.

Solaire photovoltaïque au sol et agrivoltaïsme

La commune n'a identifié aucun site propice au développement d'un parc solaire au sol ou à l'agrivoltaïsme et ne propose donc pas de ZAER pour cette filière. La commune se situe dans la Plaine de Caen en zone de grande culture céréalière, où l'espace agricole est utilisé en totalité. Aucune friche industrielle constatée également qui pourrait permettre du PV au sol.

Eolien

La communauté urbaine de Caen la mer dispose d'un certain potentiel en matière de développement de la filière éolienne, d'après la Carte établie sur la base des différents enjeux à prendre en compte pour le développement de parcs éoliens. Selon la carte préfectorale, sur la commune déléguée de Hubert-Folie, habitat trop proche, présence d'un périmètre ABF, sur la commune déléguée de Rocquancourt, d'après cette même carte éolienne rédhibitoire, sur la commune déléguée de Tilly-la-Campagne fort enjeu avéré.

En conclusion aucune zone favorable sur la commune de Castine-en-Plaine. La commune ne présente pas un potentiel éolien défini d'après la Préfecture de la Région Normandie, au 3 Novembre 2023.

Géothermie

La commune est favorable mais ne dispose pas de potentiel géothermique :

- Potentiel quasi-nul en géothermie profonde.
- Potentiel ponctuel en géothermie de moyenne « de surface », au cas par cas selon projets.

Méthanisation

La communauté urbaine et les collectivités alentours disposent d'un gisement de déchets organiques et de cultures intermédiaires à vocation énergétique. La commune n'est pas concernée par cette filière.

Hydroélectricité

La commune ne dispose pas de potentiel hydroélectrique. Commune de plaine sans cours d'eau.

Réseaux de chaleur et de froid

La commune de Castine-en-Plaine ne dispose pas d'un potentiel suffisant pour développer un réseau de chaleur. Elle n'est pas concernée par cette filière.

Bois énergie

La commune y est favorable pour les particuliers.

Madame la Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour,

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Calvados, ainsi qu'à la Communauté Urbaine Caen la Mer.

PRÉSENTATION DE LA MÉDIATHÈQUE

Proposition du Choix du logo : présentation des logos. Choix retenu : 5

Nom pour le bâtiment : des propositions seront à transmettre pour le prochain conseil.

La soirée contes a été appréciée par l'ensemble des personnes présentes.

Une réflexion est en cours sur les horaires d'ouverture au public.

Le règlement de la médiathèque a été proposé ainsi que des bulletins d'inscription. La convention d'occupation par les associations et l'école est en cours de rédaction.

Madame Vivien et Monsieur Villain présentent le projet d'organisation de la médiathèque :

- Un lieu d'accueil pour les plus jeunes et les plus âgés
- Elargir l'offre de service et l'offre des médias : réservation et consultation en ligne, liseuses numériques
- Une communication régulière

➤ Mise en place de point relais pour les personnes ne pouvant se déplacer.

POINT TRAVAUX

▶ Cour d'école : projet en cours de réflexion avec CAUE avec prise en compte de l'équipe enseignante et des enfants
Une commission travaux aura lieu en fin de mois.
La charpente de la salle des fêtes est en cours de montage. La fin des travaux est prévue pour décembre.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Antoine demande si les cloches pourront sonner le 6 juin à 19h44.

▶ Prochain CM : jeudi .4 juillet 2024

Réunion d'adjoints le 22 juin 2024 à 18h30

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h30

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus, et ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.